

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 24 juin 2010 portant application du I de l'article R. 314-50 du code de l'action sociale et des familles pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes autorisés à exercer une activité d'accueil temporaire

NOR : M TSA1016308A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 314-3 à L. 314-7, R. 314-28, R. 314-50 et D. 312-8 et D. 312-9,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le rapport d'activité des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes autorisés à exercer une activité mentionnée à l'article D. 312-8 et D. 312-9 du code de l'action sociale et des familles comprend notamment un tableau de bord dont le contenu est fixé en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – La saisie des données par les établissements mentionnés à l'article 1^{er} s'effectue au moyen d'un site internet de collecte. Celui-ci permet leur exportation et leur exploitation par les autorités mentionnées au *d* de l'article L. 313-3.

Art. 3. – Le tableau de bord est saisi durant la période du 10 juin au 15 septembre de l'année qui suit celle de l'exercice auquel il se rapporte.

Art. 4. – Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 2010.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
de la cohésion sociale,*

F. HEYRIES

ANNEXE 1

ID – BORDEREAU DE STRUCTURE

Caractéristiques de la structure		
Numéro FINESS :	A1	<input type="text"/>
Raison sociale :	A2	<input type="text"/>
Adresse :	A3	<input type="text"/>
Complément de distribution ou Boîte Postale :	A4	<input type="text"/>
Code Postal : A5 <input type="text"/> Ville :	A6	<input type="text"/>
Libellé de la catégorie de l'établissement :	A7	<input type="text"/>
Signature d'une convention tripartite :	A8	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Numéro SIRET :	A9	<input type="text"/>
Numéro FINESS de l'entité juridique :	A10	<input type="text"/>
Statut de l'entité juridique :	A11	<input type="text"/>
Adresse mail de contact pour le public :	A12	<input type="text"/>
Téléphone de l'établissement pour le public :	A13	<input type="text"/>
Adresse mail de contact de la personne responsable de la saisie :	A14	<input type="text"/>
Téléphone de la personne responsable de la saisie :	A15	<input type="text"/>
Qualité de la personne responsable de la saisie :	A16	<input type="radio"/> 1- Directeur <input type="radio"/> 2- Personnel administratif <input type="radio"/> 3- Personnel soignant <input type="radio"/> 4- Autres
Modifications éventuelles		
Capacité totale autorisée de l'établissement : (nombre de places)	A17	<input type="text"/> B17 <input type="text"/>
Capacité totale installée de l'établissement : (nombre de places)	A18	<input type="text"/> B18 <input type="text"/>
Activités identifiées ⁽¹⁾		
Hébergement permanent :	A19	<input type="checkbox"/> B19 <input type="checkbox"/>
Accueil de jour :	A20	<input type="checkbox"/> B20 <input type="checkbox"/>
Hébergement temporaire :	A21	<input type="checkbox"/> B21 <input type="checkbox"/>

(1) Ne comprend pas les structures sanitaires (HAD, SSR, court séjour).

Q01 – QUESTIONNAIRE POUR LES ACCUEILS DE JOUR EN 2009

Caractéristiques de l'activité accueil de jour

		Modifications
Capacité totale d'accueil de jour autorisée (nombre de places) au 31 décembre :	A1 <input type="text"/>	B1 <input type="text"/>
Capacité totale d'accueil de jour installée (nombre de places) au 31 décembre :	A2 <input type="text"/>	B2 <input type="text"/>
Dans le cas où vous n'atteignez pas le seuil de places prévu dans la circulaire DGCS /A3/2010/78 du 25 février 2010, vous avez l'intention de :	A3 <input type="checkbox"/> 1- solliciter une augmentation de capacité pour atteindre ce seuil <input type="checkbox"/> 2- pratiquer un regroupement avec d'autres structures (GCSMS, ...) <input type="checkbox"/> 3- arrêter cette activité	
Avez-vous une liste d'attente pour l'accueil des personnes ?	A4 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Date effective d'ouverture de l'accueil de jour :		A5 <input type="text"/> <i>format (jj/mm/aaaa)</i>
Tarif journalier moyen des personnes accueillies dans l'année : <i>(si 40 personnes ont été accueillies dans l'année, 18 au tarif journalier de 15 euros et 22 au tarif de 20 euros, le tarif journalier moyen sera de $[(18 \times 15) + (22 \times 20)] / (18 + 22) = 17,75$)</i>		A6 <input type="text"/>
Pratique de fonctionnement de l'accueil de jour : Locaux: (une seule réponse) A7 <input type="checkbox"/> 1- Locaux non dédiés au sein d'un EHPAD ou d'un hôpital <input type="checkbox"/> 2- Locaux dédiés au sein d'un EHPAD ou d'un hôpital <input type="checkbox"/> 3- Locaux dédiés en dehors d'un d'EHPAD ou d'un hôpital		
Projet : l'accueil de jour est-il doté d'un projet d'établissement spécifique ? A8	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Partenariats : l'accueil de jour a-t-il des liens formalisés avec : (plusieurs réponses possibles)	A9 <input type="checkbox"/> un ou des CLIC, réseaux gérontologiques, ... A10 <input type="checkbox"/> un ou des services à domicile (SAD, SSIAD) A11 <input type="checkbox"/> un ou des établissements (EHPAD, hôpital...) A12 <input type="checkbox"/> une ou des associations d'usagers et de familles (France Alzheimer, ...)	
Montant du forfait global annuel de soins reçu de l'assurance maladie pour les places d'accueil de jour ⁽¹⁾ :		A13 <input type="text"/>
Dotations financières extra-légales du Conseil Général : (hors APA)	A14 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <i>Si oui, Montant annuel global :</i>	A15 <input type="text"/>
Dotations financières extra-légales autres : (CRAM, communes, financements privés...)	A16 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <i>Si oui, Montant annuel global :</i>	A17 <input type="text"/>
Avez-vous mis en place une organisation des transports ? si oui :	A18 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
quelle est l'organisation choisie (plusieurs réponses possibles) ?	A19 <input type="checkbox"/> prise en charge des transports par l'accueil de jour (véhicule propre) A20 <input type="checkbox"/> transport confié à un prestataire extérieur A21 <input type="checkbox"/> dédommagement des familles pour les frais liés au transport de leurs proches	
Montant des dépenses réelles 2009 de l'accueil de jour pour l'organisation des transports :		A22 <input type="text"/>
Montant des crédits reçus pour les transports en 2009 :	de l'assurance maladie	A23 <input type="text"/>
	du conseil général	A24 <input type="text"/>

(1) Dans le cas où le montant du forfait global de soins d'accueil de jour n'est pas identifié au sein du budget soins de l'établissement, inscrire le montant fixé lors de la création des places d'accueil de jour pour ces seules places

Données d'activité

Nombre de places réellement ouvertes au public fin 2009 : A25

Nombre de jours d'ouverture autorisés par an : A26
(mentionné sur l'arrêté d'autorisation)

Nombre de journées réalisées dans l'année : A27
(somme des journées de présence des bénéficiaires)

dont nombre de journées réalisées par des malades d'Alzheimer ou maladies apparentées : A28

Nombre de bénéficiaires différents accueillis dans l'année : A29
(nombre de personnes venues au moins 1 fois)

dont nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées : A30

Nombre de personnes ayant fréquenté l'accueil de jour durant une semaine d'activité : A31
(prendre la semaine du 7 au 13 décembre 2009 inclus)

dont nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées : A32

Répartition du nombre de journées de présence des personnes ayant fréquenté l'accueil de jour durant une semaine d'activité (prendre la semaine du 7 au 13 décembre 2009 inclus) :
(compter "1" même si la personne n'est pas restée la journée entière)

	Nombre de journées						
	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours	7 jours
	A33	B33	C33	D33	E33	F33	G33
Nbre de personnes							

Le nombre de journées de présence par semaine par bénéficiaire est-il plafonné ? A34 oui non
si oui, quel est ce plafond (en nombre de jours, entre 1 et 7) ? A35

L'accueil de jour est-il ouvert le week-end ? A36 oui non

L'accueil de jour a-t-il une activité à destination des aidants familiaux ? A37 oui non
si oui, laquelle (réponse libre) :

A38

Q02 – QUESTIONNAIRE POUR L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN 2009

Caractéristiques de l'activité d'hébergement temporaire

		Modifications
Capacité totale autorisée d'hébergement temporaire (nombre de places) au 31 décembre :	A1 <input type="text"/>	B1 <input type="text"/>
Capacité totale installée d'hébergement temporaire (nombre de places) au 31 décembre :	A2 <input type="text"/>	B2 <input type="text"/>
Avez-vous une liste d'attente pour l'accueil des personnes ?	A3 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Date effective d'ouverture de l'activité d'hébergement temporaire :		A4 <input type="text"/> <i>format (jj/mm/aaaa)</i>
Partenariats : pour le fonctionnement de ses places d'hébergement temporaire, la structure a-t-elle des liens formalisés avec : (plusieurs réponses possibles)		
A5 <input type="checkbox"/> un ou des CLIC, réseaux gérontologiques, ...		
A6 <input type="checkbox"/> un ou des services à domicile (SAD, SSIAD)		
A7 <input type="checkbox"/> un ou des établissements (EHPAD, hôpital...)		
A8 <input type="checkbox"/> une ou des associations d'usagers et de familles (France Alzheimer, ...)		
Pratiques de fonctionnement :		
Le nombre de jours de présence par an en hébergement temporaire par résident est-il plafonné ?	A9 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
si oui, quel est ce plafond (en nombre de jours, entre 1 et 366) ?	A10 <input type="text"/>	
Projet : l'hébergement temporaire est-il doté d'un projet d'établissement spécifique ?	A11 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Un dispositif spécifique de préparation du retour à domicile a-t-il été mis en place ?	A12 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Tarif hébergement journalier moyen des personnes hébergées dans l'année : (si 40 personnes ont été hébergées temporairement dans l'année, 18 au tarif journalier de 45 euros et 22 au tarif de 52 euros, le tarif journalier moyen sera de $[(18 \times 45) + (22 \times 52)] / (18 + 22) = 48,85$)		A13 <input type="text"/>
Tarif dépendance journalier des personnes :		
en GIR 1 et 2 :		A14 <input type="text"/>
en GIR 3 et 4 :		A15 <input type="text"/>
en GIR 5 et 6 :		A16 <input type="text"/>
Montant du forfait global de soins reçu de l'assurance maladie pour l'hébergement temporaire ⁽¹⁾ :		A17 <input type="text"/>
Dotations financières extra-légales du Conseil Général : (hors APA)	A18 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, Montant annuel global :	A19 <input type="text"/>
Dotations financières extra-légales autres : (CRAM, communes, financements privés...)	A20 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, Montant annuel global :	A21 <input type="text"/>

(1) Dans le cas où le montant du forfait global de soins d'hébergement temporaire n'est pas identifié au sein du budget soins de l'établissement, inscrire le montant fixé lors de la création des places d'hébergement temporaire.

Données d'activité de l'hébergement temporaire

Nombre de places réellement ouvertes au public exclusivement réservées à l'hébergement temporaire à la fin 2009 : A22

Nombre de jours d'ouverture autorisés : A23
(mentionné sur l'arrêté d'autorisation)

dont nombre de jours autorisés pour des malades d'Alzheimer ou maladies apparentées : A24

Nombre de journées réalisées dans l'année : A25
(somme des jours de présence des bénéficiaires)

dont nombre de journées réalisées par des malades d'Alzheimer ou maladies apparentées : A26

Nombre total de personnes différentes accueillies durant l'année : A27
(nombre total de personnes venues au moins 1 fois)

dont nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées : A28

Nombre total de séjours durant l'année : A29
dont :

nombre de séjours d'une durée inférieure ou égale à 2 jours A30

nombre de séjours d'une durée supérieure à 2 jours et inférieure ou égale à 1 semaine A31

nombre de séjours d'une durée supérieure à 1 semaine et inférieure ou égale à 1 mois A32

nombre de séjours d'une durée supérieure à 1 mois A33

Durée de séjour la plus fréquente des malades d'Alzheimer (2 choix possibles) :
(indiquer 1 pour la durée de séjour la plus fréquente des 2, indiquer 2 pour la suivante)

durée de séjour inférieure ou égale à 2 jours A34

durée de séjour supérieure à 2 jours et inférieure ou égale à 1 semaine A35

durée de séjour supérieure à 1 semaine et inférieure ou égale à 1 mois A36

durée de séjour supérieure à 1 mois A37

Quelle a été la **pratique principale** des séjours d'hébergement temporaire en 2009 ?

(une seule réponse)

A38

1- des séjours programmés

2- des séjours non programmés (urgence)